

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DPE 40 Révision des statuts de la régie Eau de Paris.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'approuver la révision des statuts de la régie Eau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la révision des statuts de la régie Eau de Paris visant à élargir la gouvernance par l'ouverture des voix délibératives aux associations siégeant au conseil, à consolider les actions de la régie par des précisions apportées dans le libellé des missions notamment en faveur des plus démunis, à favoriser la tenue du conseil d'administration par une modification des règles applicables au quorum.